

ATTESTATION D'ACCUEIL



Les attestations d'accueil seront délivrées **sous 8 jours** au dépôt du dossier complet.

PIECES A FOURNIR

Hébergeant

- PIECE D'IDENTITE (CNI, Passeport, Titre de Séjour)
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE (facture électricité, gaz, téléphone, titre de propriété, bail de location...)
- JUSTIFICATIF DE REVENUS (trois dernières fiches de paye ou dernier avis d'imposition)
- TIMBRE ANAEM ou OMI à 30 €

Hébergé

Connaître :

- NOM et PRENOMS
- DATE et LIEU DE NAISSANCE
- N° PASSEPORT et DATE DE DELIVRANCE
- ADRESSE COMPLETE à L'ETRANGER
- DUREE et PERIODE DU SEJOUR (90 jours maximum par an)

Important

L'hébergé (ou l'hébergeant, au profit de l'hébergé) doit souscrire un contrat d'assurances à hauteur d'un montant minimum fixé à 30 000 € destiné à couvrir l'ensemble des dépenses médicales et hospitalières, y compris d'aide sociale, susceptibles d'être engagées pendant toute la durée du séjour en France.

L'attestation d'assurance sera exigée lors de la délivrance du visa et lors du contrôle à la frontière.